

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 octobre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

* * *

AFFAIRES COURANTES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE L'ENTENTE DE RESTRICTIONS VOLONTAIRES INTERVENUE ENTRE LE CANADA ET LE JAPON POUR 1971

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je dépose un communiqué annonçant l'entente de restrictions volontaires intervenue entre le Canada et le Japon, pour 1971, ainsi que l'annexe et les copies de la correspondance échangée entre l'ambassadeur du Japon et moi-même.

* * *

LES GRAINS

LA FAUSSE PUBLICITÉ AU SUJET DU BILL DE STABILISATION ET DE LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion relative à une question urgente.

Il s'agit d'un article d'une page publiée dans le numéro du samedi 2 octobre du *Leader-Post* de Regina. La rubrique en est l'exhortation familière «It's your choice», suivie de la drogue, également familière, qui se compose à parts égales de la suppression de la vérité et de faussetés à peine voilées. L'article porte sur la loi sur les réserves provisoires de blé et sur le bill sur la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies, sujet actuellement à l'étude à la Chambre et devant les tribunaux. Apparemment, le Comité pour la sauvegarde du plan de stabilisation aurait autorisé la publication de cet article. L'aspect le plus grave de cette invention, c'est qu'on y affirme que le régime de stabilisation a l'appui d'un organisme agricole qui a depuis nié cet appui. Cette affirmation concernant une question dont la Chambre et les tribunaux sont saisis devient une affaire sérieuse.

Je propose donc, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta), la motion suivante:

Que le ministre de la Consommation et des Corporations fasse enquête sur l'annonce qui a paru dans le *Leader-Post* du 2 octobre à propos de la loi sur les réserves provisoires de blé, et du bill de stabilisation concernant le grain des Prairies, laquelle annonce comporte des allégations trompeuses, et qu'il fasse rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Mackenzie. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LA DATE DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il se peut que les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se réunissent plus tôt aux fins de discuter du chômage hivernal? Par exemple, je crois savoir que le gouvernement de l'Ontario aimerait que cette réunion ait lieu plus tôt. Le premier ministre pourrait-il dire quelles sont les perspectives à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les gouvernements fédéral et provinciaux en général aimeraient bien se réunir assez tôt. La difficulté est de trouver une date qui conviendrait à tous les gouvernements pour une rencontre à Ottawa. A l'instar du premier ministre M. Schreyer, M. Davis a changé d'avis à ce sujet. Il avait répondu tout d'abord qu'une réunion ne pourrait se tenir avant la fin de novembre. Voilà pourquoi on a envisagé d'autres dates. Il m'a écrit il y a quelques jours, je crois, pour me dire qu'il espère maintenant que la réunion aura lieu le 28 octobre ou dans les quelques jours qui suivront.

M. Broadbent: Il sera alors de l'opposition.

• (2.10 p.m.)

Le très hon. M. Trudeau: Ce n'est pas ce que pensait le chef du député il y a quelques jours. Je disais donc qu'il m'a écrit, et aussitôt j'ai télégraphié à toutes les provinces leur demandant si elles pouvaient s'entendre sur une autre date. Je leur ai dit que pour ma part je pourrais les rencontrer n'importe quand en novembre sauf pour deux jours. Je n'ai pas encore reçu de réponse définitive mais la moitié des provinces ont répondu à ma communication. Le seul point sur lequel on s'entend en général dans ces réponses c'est qu'une réunion d'une journée sera trop brève. De fait, je suis aussi de cet avis. On convient que peu importe la réunion, il serait bon qu'il y ait des rencontres préparatoires, comme des ministres des finances par exemple. Nous ne sommes donc pas tellement plus avancés. Ce qui complique les choses, c'est que je n'ai encore reçu aucune réponse du premier ministre Bennett de la